

<b>Contrevenant</b>	<b>Domicile</b>	<b>Infraction</b>	<b>Date de la sentence et amende</b>	<b>Juge</b>
Lucien Lebel	Port-Cartier	Avoir permis l'utilisation de ses engins de pêche sans autorisation.	6 mai 2008 300 \$	Louise Gallant
Uren Etheridge	Brador Bay	Avoir pêché le capelan sans permis.	21 mai 2008 300 \$	Michel Dionne
Samuel Hobbs	Brador Bay	Avoir pêché le crabe des neiges sans permis.	21 mai 2008 300 \$	Michel Dionne
Jean-Richard Joncas	Lourdes-de-Blanc-Sablon	Avoir dérogé à ses conditions de permis de pêche au pétoncle en pêchant dans une zone non autorisée le 7 juillet 2005.	21 mai 2008 1 000 \$	Michel Dionne
		Avoir dérogé à ses conditions de permis de pêche au pétoncle en pêchant dans une zone non autorisée le 27 juillet 2005.	21 mai 2008 489 \$ + confiscation de la saisie de pétoncle d'une valeur de 511 \$	Michel Dionne
Riley Lavallée	Blanc-Sablon	Avoir dérogé en 2007 à ses conditions de permis de pêche au turbot en gardant des flétans de l'Atlantique de taille inférieure à la limite permise de 81 cm.	21 mai 2008 750 \$	Michel Dionne
Peter Wellman	Old Fort Bay	Avoir eu en sa possession	21 mai 2008 500 \$	Michel Dionne

		quatre homards de taille inférieure à la limite permise de 82 mm.		
Albert Corey	Port-Cartier	Avoir pêché avec des engins de pêche commerciale sans l'autorisation du titulaire du permis.	22 mai 2008 250 \$	François Kouli
Richard Organ	Mutton Bay	Avoir dérogé en 2007 à ses conditions de permis de pêche à la grosse poule de mer en pêchant avec des filets dont le maillage était inférieur à 267 mm.	22 mai 2008 500 \$	Michel Dionne
Christopher Roberts	Harrington Harbour	Avoir dérogé en 2006 à ses conditions de permis de pêche à la morue en dépassant son quota hebdomadaire de 1552 livres.	22 mai 2008 750 \$	Michel Dionne
		Avoir dérogé en 2006 à ses conditions de permis de pêche à la morue en dépassant son quota hebdomadaire de 535 livres.	22 mai 2008 250 \$	Michel Dionne